

**Séance 4 :** La République et le fait religieux.**I – Le sujet d'étude :**

- 1) Nommer les événements importants concernant les relations entre la République et le fait religieux. **(sur 1.5 points)**

1881-1882 : Les lois laïques de Jules Ferry sur l'école

1905 : La loi de séparation des Églises et de l'État

2004-2005 : La loi sur le port des signes religieux à l'école

- 2) Retrouver le nom correspondant à cette définition. **(sur 0.5 point)**

Rendre indépendant à l'égard du clergé et de toute confession religieuse : la laïcité.

- 3) Questions à choix multiples : **(sur 2 points)**

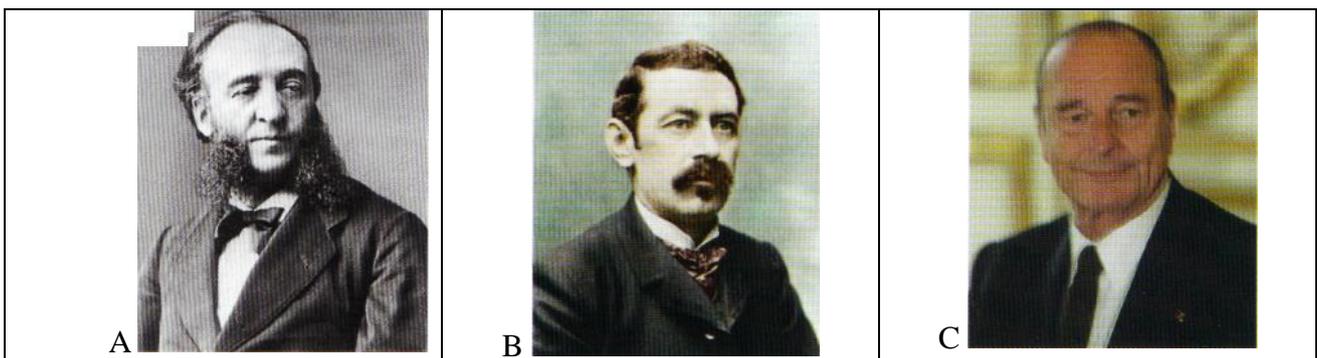
- a) L'anticléricalisme, c'est

- le rejet du clergé catholique  
 une attitude hostile envers le clergé d'une Église et l'emprise qu'il exerce sur la société  
 une conception de la laïcité

- b) La loi de séparation des Églises et de l'État est :

- une loi de compromis  
 une loi antireligieuse  
 une loi pour les catholiques

- 4) Attribuez à chaque photographie le nom correspondant (Aristide Briand, Jules Ferry, Jacques Chirac). **(sur 1.5 point)**



- 5) Attribuez pour chacun les trois phrases ci-dessous. **(sur 1 point)**

- «L'instruction religieuse appartient aux familles et à l'Église, l'instruction morale à l'école» : **A**
- «Le port de tenue ou de signes qui manifestent ostensiblement l'appartenance religieuse doit être proscrit» **C**
- «La République assure la liberté de conscience. Elle ne subventionne aucun culte : **B**

## II – Les situations : Pour chaque situation, répondez aux questions correspondantes.

**Situation 1** : Les lois laïques des années 1880

**Situation 2** : A. Briand et la loi de séparation des Églises et de l'État

### « Honneur et gloire à l'école laïque »

Honneur et gloire à l'école laïque  
Où nous avons appris à penser librement,  
À défendre à chérir la grande République  
Que nos pères, jadis, ont faite en combattant

Elle nous enseigna des jours fameux l'histoire ;  
En formant notre esprit, elle éleva nos cœurs,  
Faisant revivre en nous l'éternelle mémoire  
Des héros, des martyrs, des émancipateurs !

Tu fis notre âme, école et notre conscience !  
Et nous récolterons l'abondante moisson  
Qu'en nous tu fis germer, nous montrant le chemin  
de la science  
Et le chemin du Vrai, celui de la Raison !

Le temps n'est plus où tout un peuple esclave,  
Connaissant ses devoirs, mais ignorant ses droits,  
Se courbait frémissant, sous le joug qui déprave  
Et rêvait de justice, et réclamait des lois.  
Tu fis notre âme, école, et notre conscience  
Et nous récolterons l'abondante moisson  
Qu'en nous tu fis germer, nous montrant la Science  
Et le chemin du Vrai, celui de la Raison.

La nuit s'en va, le soleil qui se lève  
Dissipe le brouillard, éclaire l'horizon  
Réalisant enfin cet admirable rêve :  
Le travail dans la Paix, le bonheur par l'union.  
L'œuvre était nécessaire, elle sera féconde  
Et le noble vaisseau muni de ses agrès,  
Superbe et glorieux, s'en ira par le monde  
Répandre la lumière et semer le progrès.

Chanson proposée dans les manuels scolaires vers 1890.  
Texte de Jean Rynat. Musique de Francis Popy.



«Séparons-nous. - Je garde vos biens»

### **Situation 1 :**

1) Présentez le document ? **(sur 2 points)**

- « Honneur et gloire à l'école laïque ». Chanson proposée dans les manuels scolaires vers 1890 par J. Rynat.
- La chanson est composée vers 1890, dix ans après le vote des lois de Jules Ferry qui ont instauré l'école gratuite, obligatoire et laïque.

2) Quels sont les buts de l'école laïque ? Quelles ont été les principales étapes dans sa construction jusqu'à nos jours ? **(sur 2 points)**

- L'école laïque veut former l'esprit des élèves pour qu'ils soient capables de penser par eux-mêmes, de façon rationnelle. Elle veut aussi former des citoyens qui connaissent leur pays, son histoire, en particulier l'œuvre de la République et des valeurs de 1789.

3) Relevez les mots et expressions qui montrent les liens entre l'école laïque et la République. **(sur 3 points)**

- « Défendre et chérir la grande République ». « Nos pères jadis, l'ont faite en combattant ». L'école laïque et la République ne peuvent pas être dissociées, car l'une (la République) a créé l'autre (école laïque).
- École permet la liberté de l'individu, à l'inverse l'ignorance = esclavage, joug.
-

## **Situation 2 : A. Briand et la loi de séparation des Églises et de l'État**

1) *Quel est l'événement illustré par cette carte postale ? Donnez la date. Précisez qui sont les personnages, les « biens » ? (sur 3 points)*

- La carte postale illustre la loi de séparation des Églises et de l'État votée en décembre 1905 qui garantit le libre exercice des cultes sans n'en subventionner aucun.
- Le personnage de gauche, en noir, est un prêtre catholique, l'État est représenté sous les traits d'une femme vêtue à l'antique, portant l'écharpe tricolore et le bonnet phrygien, symboles de la République et tenant un drapeau français. Le cadre de la scène : les voûtes d'une église, des chandeliers, une croix, représentent les « biens » religieux, à déclarer dans les inventaires des possessions de l'Église.

2) *En quelques lignes, expliquez dans quel contexte prend place la « séparation ». (sur 2 points)*

- Au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, l'Église catholique a perdu une partie de son influence, dans l'enseignement et dans la société en raison de l'affirmation de la laïcisation.
- En 1904, la politique anticléricale du gouvernement qui interdit les congrégations religieuses, accentue les tensions avec l'État. La séparation est inévitable.
- La loi de 1905 met fin au Concordat qui réglait les relations entre l'État et la papauté depuis 1801. D'abord rejetée par les catholiques, elle est ensuite reconnue comme une loi de conciliation.

***Présentation \$ Orthographe sur 1.5 points***